Aménagement Durable 〉 AMO Environnement

AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES EN CHAMPAGNE
NEUVILLE SUR SAÔNE (69)

OPÉRATION
Maître d'ouvrage : SERL
Lieu : NEUVILLE SUR SAÔNE (69)
Superficie : 15 ha

MISSION TERRE ECO
AMO Qualité Environnementale de l'Aménagement

ÉQUIPE PROJET
Architecte en chef : AA LYON / REGENERATION PAYSAGE
AMO Développement Durable : TERRE ECO (mandataire) / SETIS
Maitrise d'œuvre des espaces publics : ARTELIA / TRACE PAYSAGE ET AMENAGEMENT

RÉALISATION
Début de la mission : janvier 2020
Fin de la mission : en cours
Phasage des travaux : 2022 - 2028

DONNÉES DU SITE

La Zone d'Activités en Champagne est implantée au sein de la zone industrielle Lyon Nord sur le territoire du Val de Saône à NEUVILLE-SUR-SAÔNE (69). Située à proximité du centre-ville et bénéficiant d'une très bonne desserte en transports, dans un environnement naturel et paysager remarquable (rivière Saône, Mont d'Or, Plateau de la Dombes…), l'opération porte sur l'aménagement de 15 ha de terrains à destination des TPE-TPI et PME-PMI. Elle prévoit la mise en place d'un pôle de logistique urbaine et d'un parc d'activités.

PROJET

L'opération d'aménagement s'inscrit en « dent creuse » dans le tissu industriel existant de la ZA en Champagne. Elle répond à la mise en œuvre d'un programme global d'environ 117 700m² d'emprises cessibles, comprenant de l'artisanat, des bureaux, de l'activité et de la logistique urbaine, au sein d'un parc nécessitant d'intégrer les prescriptions écologiques issues des études faune-flore. Le risque industriel et la problématique inondation rattachés au site sont également des problématiques fortement prises en compte dans le projet.

MISSION

- Étude de potentiel en énergies renouvelables
- Analyse environnementale de site, établissement des orientations et des objectifs de développement durable
- Participation à la réalisation du plan de composition
- Accompagnement de la programmation du projet sur le volet environnemental
- Rédaction du CPAUPE et des fiches de lot
- Suivi des projets immobiliers

ENJEUX

- Limiter l'impact environnemental et assurer une qualité d'intégration du projet dans le site
- Respecter les prescriptions faune-flore en présence d'espèces naturelles protégées
- Intégrer les risques d'inondation et technologiques
- Valoriser les ressources naturelles disponibles
- Qualité d'usage des bâtiments et des espaces publics
- Mettre en adéquation la stratégie énergétique avec potentiel du site et les besoins du programme

Agence de Grenoble : Immeuble LE PULSAR – 4, avenue Doyen Louis Weil – CS 40606 - 38026 GRENOBLE Cedex 1
Agence de Lyon : Tour PART-DIEU – 129, rue Servient – CS 63337 – 69326 LYON Cedex 3